



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 238 - 20 novembre 2013

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Des sites pour s'informer - Page 1
- 2 - Manifestation du 25 novembre, le... 23 novembre - Page 1
- 3 - Ce sont les acheteurs de sexe qu'il faut pénaliser - Page 2
- 4 - Le modèle nordique est difficilement transposable en France - Marius Rivière - liberation.fr - Page 3
- 5 - Prostitution : "Sortir du fantasme pour affronter la réalité" - Le Point.fr - Interview de Claudine Legardinier - Page 4
- 6 - Système prostitutionnel : "Il est temps d'agir avec efficacité" - Le Journal du Dimanche - Page 6
- 7 - Prostitution: une (r)évolution irréversible - Colette Capdevieille - mediapart.fr
- 8 - Ni « liberticide », ni « morale », la loi abolitionniste de la prostitution est politique - Christine Le Doare - Page 8
- 9 - Prostitution : une barbarie à l'image de la société - Lutte Ouvrière - Marion AJAR - Page 10
- 10 - Nouvelle pétition contre la loi sur la prostitution - Agence Reuters - Page 11
- 11 - En réaction à la nouvelle pétition contre une loi d'abolition - Communiqué de presse de Maud Olivier - Page 12
- 12 - Prostitution: les députés renforcent les droits des victimes - Le Nouvel Obs - Page 12
- 13 - Prostitution : les "clients" tremblent pour leurs petits privilèges - Claudine Legardinier - Page 13
- 14 - Un mal qui ronge la société - Jennifer Lempert - militante féministe - Page 14

SPÉCIAL

ABOLISSONS LA PROSTITUTION ! - 5

1 - Des sites pour s'informer

Court-métrage choc de la campagne Jeunes : <http://lesjeunespourlabolition.fr/>

30 jours, 30 témoignages : <http://www.scoop.it/t/prostitution-30-jours-30-temoignages>

<http://www.abolition2012.fr/>

<http://www.scoop.it/t/prostitution-30-jours-30-temoignages>

<http://www.scoop.it/t/abolition2012>

Revue de presse d'articles contre la pétition des 343 salauds :

<http://christineld75.wordpress.com/2013/10/31/affaire-des-343-macho-saluds-revue-de-presse-et-de-tweets/>

Le nouveau spot de Zéromacho, « Les "clients" », est disponible sur le site :

<http://zeromacho.wordpress.com/2013/11/08/les-clients-spot-de-zeromacho-pour-abolir-la-prostitution/>

2 - Manifestation du 23 novembre à Paris

Le Collectif Abolition 2012 appelle
à la Manifestation à Paris
SAMEDI 23 NOVEMBRE
14h30 Place du 18 juin
Carrefour Rue de Rennes / Bd Montparnasse
Métro Montparnasse

Acte sexuel imposé par l'argent, la précarité et les inégalités, le système prostitueur constitue la dernière violence des hommes contre les femmes que la loi ne condamne pas. C'est pourquoi, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et quelques jours avant l'examen d'une proposition de loi abolitionniste à l'Assemblée nationale, les principales associations françaises de soutien aux personnes prostituées, de lutte contre les violences faites aux femmes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes se mobilisent pour l'adoption d'une loi globale abolitionniste engageant enfin la France auprès des personnes prostituées et contre le système prostitueur.

3 - Ce sont les acheteurs de sexe qu'il faut pénaliser"

« La prostitution, c'est un nombre incalculable et quotidien de pénétrations vaginales, anales, buccales non désirées. La question de la santé des personnes prostituées ne peut être posée si l'on refuse d'ouvrir les yeux sur cette réalité. L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), dans son rapport sur la santé des personnes prostituées, alerte sur les divers et nombreux problèmes liés à l'exercice de la prostitution : maladies sexuellement transmissibles, addictions et pathologies liées à la précarité, problèmes gynécologiques, lésions secondaires consécutives à des violences...

On retiendra notamment le témoignage d'un gynécologue hospitalier, ayant examiné de nombreuses femmes victimes de réseaux criminels : « Les lésions constatées chez ces femmes sont des cicatrices (...) consécutives au fait d'avoir été attachées, traînées, griffées, ainsi que des arrachages de cheveux et des brûlures de cigarette. Au niveau vulvo-vaginal, l'examen retrouve des vulves très déformées, et parfois des vagins cicatriciels durs et très douloureux, notamment dans la partie haute du vagin où il existe parfois des cicatrices rétractiles en diminuant nettement la longueur. »

Taux de mortalité six fois plus élevé : La violence est inhérente à l'activité prostitutionnelle. Pour ne citer qu'une de ces violences, auxquelles les personnes prostituées doivent faire face, en Europe, entre 16 % et 76 % des femmes prostituées déclarent avoir été victimes de viol dans les douze derniers mois. Le taux de mortalité des personnes en situation de prostitution est six fois plus élevé que celui du reste de la population.

Certains tentent de réduire la question de la santé au seul problème que constituent les maladies sexuellement transmissibles. Cette démarche est inefficace et dangereuse. De fait, elle occulte complètement les violences, les viols, les agressions, les traumatismes auxquels les personnes prostituées doivent faire face et qui constituent des risques pour leur vie même.

Il faut rappeler que la santé constitue - selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé - un bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

La prévention des risques infectieux est un pilier essentiel de la prise en charge des personnes prostituées. Mais cela ne peut pas être la réponse unique à un phénomène complexe, qui appelle une politique globale. En ce qui concerne l'impact des différentes législations sur la prévalence du VIH, de nombreuses études ont montré que la criminalisation des personnes prostituées est un risque d'acquisition de l'infection. Le fait que la proposition de loi n° 1437 renforçant la lutte contre le système prostitutionnel mette un terme au délit de racolage est donc une avancée importante.

En revanche, la pénalisation des clients n'est pas reconnue comme un facteur de risque d'infection VIH : aucune étude épidémiologique ne montre qu'interdire l'achat d'acte sexuel comporte des risques sanitaires. Il est nécessaire de rappeler ici les résultats de certaines études publiées ces dernières années.

Les facteurs de risque : Une récente méta-analyse publiée en mars dans le British Medical Journal synthétise de manière exhaustive toutes les études publiées entre 2000 et 2011 sur les facteurs de risque d'infection par le VIH chez les femmes prostituées en Europe. Les facteurs de risque d'infection par le VIH identifiés dans cette étude sont l'injection de drogue par voie veineuse, les rapports sexuels non protégés, un nombre élevé de clients, la pratique de prostitution de rue, une méconnaissance de la langue parlée dans le pays.

Il faut souligner que les pays ayant adopté des positions réglementaristes, visant à encadrer la prostitution, comme les Pays-Bas et l'Espagne, n'ont pas des taux de séroprévalence du VIH chez les personnes prostituées particulièrement bas, bien au contraire.

Le fait d'organiser la prostitution, d'autoriser l'achat d'acte sexuel, de légaliser le proxénétisme, les eros centers et autres maisons closes, n'a pas d'impact positif sur la situation sanitaire des personnes prostituées. Elles sont au contraire dans la majorité des cas enfermées dans ces lieux, tenues à l'écart des structures de prévention et de soins, avec pour seules relations les proxénètes et les clients.

Le rapport de l'IGAS (2012) ainsi que celui du Conseil national du sida (2010) pointent de graves difficultés d'accès aux soins pour les personnes prostituées, du fait d'une méfiance particulière vis-à-vis des administrations et de la peur d'être jugées du fait de leur activité prostitutionnelle.

Afin d'améliorer cette situation, la proposition de loi n° 1437 s'attache à éliminer toute politique répressive à l'encontre des personnes prostituées en abrogeant le délit de racolage, à améliorer leur accès aux droits et donc l'accès aux soins, à soutenir les associations dans leur action de diffusion auprès des personnes prostituées, et à adopter une politique prenant en compte l'ensemble des enjeux sanitaires de cette activité tant en matière de soins que de prévention des pratiques prostitutionnelles.

Faire changer le regard de la société : L'interdiction de l'achat d'acte sexuel et la dépénalisation des personnes prostituées contribueront à faire changer le regard de la société : les personnes prostituées ne seront plus stigmatisées, elles ne seront plus considérées comme des délinquantes. C'est l'acheteur de sexe qui sera sanctionné. Les personnes prostituées pourront donc plus facilement refuser un rapport sexuel non protégé ou dénoncer la violence d'un client.

La santé des personnes prostituées et leur protection contre les violences, contre les agressions, contre les maladies sexuellement transmissibles passent par un accompagnement global des personnes et par la réduction de la prostitution et des violences qui l'accompagnent.

Ce sera notre rôle de soignants de veiller à l'application effective de tous les volets de la proposition de loi, et notamment celui de l'accompagnement des personnes prostituées, leur garantissant l'accès aux soins.

Signataires : Ségolène Neuville, infectiologue ; Axel Kahn, médecin, généticien ; Damien Mascret, médecin, sexologue ; Emmanuelle Piet, gynécologue ; Gilles Lazimi, médecin généraliste ; Matthieu Lafaurie, infectiologue ; Nathalie de Castro, infectiologue ; Matthieu Saada, infectiologue ; Marie Lagrange-Xélot, infectiologue ; Anne Gervais, hépatologue ; Judith Trinquart, médecin légiste ; Muriel Salmona, psychiatre ; Jean-Pierre Salmona, cardiologue ; Nelly Mortiniera, endocrinologue ; Muriel Bénichou, endocrinologue ; Amina Radaoui, endocrinologue ; Agnès Setton, médecin du travail ; Marianne Baras, médecin légiste ; Gérard Lopez, psychiatre ; Marie Médus, médecin généraliste ; Claude Lejeune, pédiatre ; Anne-Laurence Godefroy, médecin généraliste ; Milagros Ferreyra, infectiologue.

4 - Le modèle nordique est difficilement transposable en France - Marius Rivière - liberation.fr

Les défenseurs de l'abolition de la prostitution ont aujourd'hui une référence : la Suède. Ce pays de moins de 10 millions d'habitants qui, en 1999, a été le premier Etat européen à pénaliser les clients, est devenu le modèle à suivre, cité désormais à l'envi par les parlementaires qui soutiennent

l'actuelle proposition de loi. L'exemple à fuir étant désormais incarné par l'Allemagne et ses bordels, réglementés depuis une loi de 2002.

Pour Maud Olivier, députée PS qui porte la proposition de loi contre le système prostitutionnel, «l'exemple suédois est la preuve que l'on peut faire changer les choses et que la prostitution n'est pas une fatalité ». En Suède, selon les autorités, la prostitution a réduit de moitié depuis la promulgation de la loi. La semaine dernière, la commission parlementaire chargée de préparer l'examen du texte a entendu des représentants des autorités suédoises pour voir comment leur modèle pourrait être transposé en France.

Amendes proportionnelles. Un modèle où la fermeté est d'abord sémantique. En Suède, on ne parle pas de «clients» mais d'«acheteurs de sexe». La loi prévoit des amendes proportionnelles aux revenus des acheteurs et jusqu'à un an de prison ferme. Jusqu'à aujourd'hui, aucune condamnation de ce type n'a été prononcée. Seuls deux jugements ont abouti à des peines de prison avec sursis. Durant les dix premières années, environ 600 personnes ont fait l'objet de poursuites. Le but : tarir la demande pour décourager les réseaux criminels de s'implanter. Pour Lise Tamm, procureure du tribunal international de Stockholm, le principe est simple : «L'acheteur est le dernier maillon de la chaîne de la traite des êtres humains à des fins sexuelles. C'est lui qui nourrit le crime organisé.» Depuis plus de dix ans, Lise Tamm voit les affaires défiler et assure avoir observé un changement radical. Les clients arrêtés sont, selon elle, dissuadés de recommencer. Et les effets négatifs, comme la précarisation des prostituées, ne seraient pas avérés.

5 - Prostitution : "Sortir du fantasme pour affronter la réalité" - Le Point.fr - Interview de Claudine Legardinier

Le projet de loi prévoyant la pénalisation du client a mis en lumière la responsabilité des hommes, et la condition de ces femmes qui vivent du sexe.

"Les prostituées forment l'unique prolétariat dont la condition émeut autant la bourgeoisie." La phrase de Virginie Despentes en dit long sur les positions qui s'expriment dans notre société sur un sujet encore largement dominé par des passions idéologiques. Pour preuve, l'agitation autour de la proposition de loi contre la prostitution qui, avant même d'être débattue le 27 novembre dans l'hémicycle, suscite la polémique. "Le problème avec la prostitution, c'est que n'importe qui s'estime en droit de se prononcer. Sans rien connaître des réalités, mais la tête pleine de fantasmes", dénonce l'écrivaine Claudine Legardinier. Depuis vingt ans, elle recueille le témoignage de celles qui font "ce vieux métier" et interroge ces hommes qui "vont aux puttes". Pour cette abolitionniste, il faut mettre les hommes face à leurs actes. Entretien.

Le Point.fr : Pourquoi le sujet de la prostitution soulève-t-il à ce point les passions ?

Claudine Legardinier : Parce que la prostitution est un noyau du patriarcat, une vieille façon d'organiser le plaisir sexuel masculin. Et pour tout dire, la sexualité dans tout cela ne pèse vraiment pas lourd. En revanche, le pouvoir des uns sur les autres et le poids de l'argent sont essentiels. La prostitution est une industrie, c'est le commerce lucratif de la violence sexuelle. Nous sommes dans une société qui travaille à l'égalité entre hommes et femmes, qui lutte contre les violences, mais la prostitution reste un territoire d'exception. Un schéma extrêmement archaïque de domination masculine régi par un dogme : je paye, donc j'ai tous les droits. Un droit tacite, un droit de l'habitude qui n'avait jamais été interrogé avant les années 2000, parce qu'il était considéré de l'ordre de la nature.

Nous sommes aujourd'hui très loin du mythe de la putain, la femme coupable qui se prostitue parce que c'est une mauvaise femme, et pourtant, cette image reste très ancrée dans la mémoire collective. Pourquoi ?

C'est le sujet le plus parasité par les croyances et par les représentations. C'est un modèle sur lequel vous avez beau apporter des arguments, travailler, vous retombez sur les mêmes clichés. La

prostitution cristallise les arguments les plus tabous de notre société en empruntant à l'intime de chacun : le sexe, le pouvoir, l'argent, les rapports entre les hommes et les femmes. Et puis, parce que cela touche à l'un des plus vieux privilèges masculins, il n'y a qu'à voir "le manifeste des 343 salauds" qui se gargarisent de la bonne culture française, franchouillarde, avec le bon vieux temps des bordels, cette mythologie de la fille de joie qui est devenue l'escort en limousine tellement émancipée sexuellement.

Qu'en avez-vous pensé ? : (Silence). Je n'ai pas de mots, tellement je trouve ça odieux. Que dire de ce combat d'hommes éclairés pour aller aux putes ? Ce que je trouve scandaleux dans cet appel, c'est de s'appuyer sur le manifeste des 343 femmes qui avaient eu le courage de se montrer au grand jour pour dire qu'elles avaient avorté. Et puis "touche pas à ma pute", quel mépris ! Ce ne sont pas "leurs" putes. Je suis sans voix devant l'audace de ces hommes. Il y a dans leur texte tout ce discours d'autodéfense, d'autolégitimation des clients : "Bien sûr, nous choisissons celles qui sont consentantes, qui aiment ça." C'est ce que tous les clients disent. Mais que savent-ils de l'histoire de cette personne ?

Je rencontre énormément de prostituées. Hier encore, j'ai écouté l'histoire irrespirable d'une jeune femme qui se prostituait dans un bar à hôtesse en Belgique. Au bout de quatre heures, je ne tenais plus sur mes jambes. Eh bien, ses clients étaient persuadés qu'ils avaient affaire à une jeune femme aimant ça, qui était ravie d'être là. Pas un homme qui a exploité cette femme sexuellement contre de l'argent n'a imaginé la violence qu'elle a vécue et son état de traumatisme. Ils n'ont vu que la façade éclairée, comme au théâtre lorsqu'on assiste à un ballet contemporain, on ne voit que la grâce, la perfection des mouvements, sans voir les pieds des danseuses en sang. Bien sûr que les clients s'attachent à cela, c'est beaucoup plus agréable que l'envers du décor.

La proposition de loi qui va être débattue prévoit la création d'une amende de 1 500 euros sanctionnant le recours à la prostitution, doublée en cas de récidive. Pénaliser le client, est-ce la solution ?

Pénaliser le client, c'est une étape nécessaire, cela relève de la cohérence. Il ne s'agit pas seulement de les réprimer, mais de les mettre face à leurs responsabilités, dans la mesure où l'acte que "le prostituteur" commet n'est pas anodin. Et si l'on n'impose aucune norme symbolique, comment leur dire "ce que vous faites a des conséquences très graves" ? Je rappelle ici que la France a signé des textes internationaux, la convention de Palerme en 2000 et celle de Varsovie en 2005, qui visent à lutter contre la traite des êtres humains. Ces textes prévoient la mise en place de mesures d'ordre culturel, social, et pour décourager la demande. Or, que trouve-t-on dans les bars à hôtesse ? Une blonde, une brune, une rousse, une Blanche, une Noire, une Asiatique, une petite, une grande..., un catalogue. On me répond souvent "vous voulez abolir la pluie". Mais lorsqu'on veut faire reculer les guerres, les viols, les incestes, la torture, on n'entend pas ce genre d'argument, alors, pourquoi ce serait différent sur ce sujet ?

Comment l'arrivée d'Internet a-t-elle changé ce milieu ?

Internet est un accélérateur fou. Beaucoup de prostituées me disent "jamais je ne serais allée sur un trottoir, c'était inenvisageable". Des clients assurent aussi qu'ils ne seraient jamais allés dans la rue. Avec le Web, il y a une part de jeu, l'idée que l'on maîtrise la situation derrière son écran : "Je regarde les sites, j'y vais juste pour voir, et puis je passe une annonce, ce n'est pas grave, je pourrai toujours faire machine arrière." Le glamour masque le vrai danger : Internet piège ces femmes comme des rates. Souvent, elles me disent : "Quand je pense que lorsque j'étais dans ce milieu je pensais que c'était moi qui dominais, qui choisissais, mais, bon sang, j'étais tenue de m'exécuter contre de l'argent et rien de ce que je souhaitais n'était respecté."

Peut-on imaginer une société française sans prostituées ?

Pas pour le moment, je ne vais pas jouer les naïves, mais on peut imaginer qu'une politique digne fasse reculer la violence prostitutionnelle. Si cette proposition de loi est votée, elle permettra

d'inverser la sanction pénale. Les prostituées ne seront plus poursuivies pour racolage passif, et ça, c'est un pas important. La prostitution restera pratiquée à titre individuel, mais il est primordial que la société n'encourage plus ce marché sordide. J'aimerais que, dans 20 ans, notre société regarde la prostitution comme elle regarde aujourd'hui le colonialisme. L'exploitation sexuelle des femmes deviendrait alors une gêne, une honte, un pan de l'histoire douloureux à regarder.

Claudine Legardinier est l'auteur de La prostitution (Essentiels Milan, 1996), Les trafics du sexe, femmes et enfants marchandises (Essentiels Milan, 2002) et, en collaboration avec Saïd Bouamama, Les clients de la prostitution, l'enquête (Presses de la Renaissance, 2006).

6 - Système prostitutionnel : "Il est temps d'agir avec efficacité" - Le Journal du Dimanche
Enfin, le débat va s'ouvrir sur la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel. Cette initiative parlementaire consécutive à l'adoption du rapport établi par la députée de l'Essonne Maud Olivier, deux ans après le rapport Bousquet-Geoffroy sur "la prostitution : l'exigence de responsabilité", donne à notre pays l'opportunité de se placer, résolument, à la pointe du combat mené en Europe et dans le monde contre l'exploitation sexuelle.

Le monde judiciaire n'a que récemment commencé à prendre conscience de l'émergence de cette forme moderne de criminalité organisée, transnationale, extrêmement lucrative pour les criminels et implacable pour des victimes de plus en plus nombreuses, de plus en plus vulnérables.

Les résultats judiciaires, dans la logique des législations adoptées en matière de traite des êtres humains, restent décevants malgré le démantèlement chaque année de plus de cinquante réseaux criminels sur notre territoire et les quatre cents procès annuels faits aux proxénètes. Le suivi des personnes prostituées victimes de cette traite et des violences inhérentes au système prostitutionnel est actuellement très en deçà des standards européens et des injonctions des directives communautaires.

Dans ce contexte, l'approche globale et cohérente des quarante propositions faites dans le rapport Olivier et reprises dans le texte de la proposition de loi doit être saluée. Comment en effet ne pas soutenir une démarche qui montre qu'aucune action efficace pour faire reculer le système prostitutionnel n'a de chances d'aboutir si elle n'intègre, comme fait la proposition de loi, quatre dimensions complémentaires :

- 1 - la reconnaissance et l'accompagnement de ses victimes par la mise en place d'alternatives sérieuses à la prostitution ;
- 2 - le renforcement de la répression contre les trafiquants, notamment sur le plan financier ;
- 3 - la promotion d'un plan ambitieux de prévention des atteintes portées à la dignité des personnes, et de toutes les violences faites aux femmes et aux plus vulnérables, particulièrement les enfants ;
- 4 - la responsabilisation des clients, ceux dont la demande favorise une offre de plus en plus insolente, par la création d'un délit de recours à l'achat de services sexuels qui doit envoyer un signal fort à tous ceux qui s'accommodent de la marchandisation du corps humain.

Nous, acteurs du monde judiciaire, magistrats et avocats, naturellement respectueux de l'État de droit et déterminés à combattre sans faiblesse un fléau qui aujourd'hui concerne tous les citoyens, appelons de nos vœux un débat parlementaire sans frilosité qui permette de donner à notre pays, celui des droits de l'homme, un arsenal législatif complet et cohérent.

Yves Charpenel, premier avocat général à la Cour de cassation, avec "Choisir la cause des femmes", association présidée par Gisèle Halimi, avocate ; Bernard Legras, procureur général à la cour d'appel de Montpellier ; Jacques Biancarelli, conseiller d'État ; Maryvonne Lozachmeur, ancienne bâtonnière de Rennes ; Emmanuel Daoud, avocat ; Yael Mellul, avocate ; Christophe Pettiti, avocat.

7 - Prostitution: une (r)évolution irréversible - Colette Capdevielle - mediapart.fr

Députée socialiste des Pyrénées Atlantiques (64), Colette Capdevielle a changé d'avis. Elle explique ici pourquoi, aujourd'hui, elle soutient la proposition de loi contre le système prostitutionnel, tout

en sachant que si « la loi n'a pas éradiqué le crime », si « la loi abolit l'esclavage sans l'éradiquer », elle « permet aux hommes et aux femmes de dépasser ces prétendues lois de la nature ».

En ma qualité de membre de la Commission spéciale chargée d'examiner et d'améliorer la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, je souhaite partager mon expérience sur ce texte, en tant que législateur et avocate. Je reconnais ici que mon avis a évolué en la matière. J'ai abordé la question avec toute la circonspection d'une avocate : ayant eu l'occasion de défendre de nombreux-ses prostitué-e-s, je croyais à l'angle d'une réalité concrète et pragmatique. Il me semblait présomptueux de prétendre « abolir » la prostitution, dont l'existence ancestrale force la conviction du caractère irrémédiable. L'air du temps, qui est au « libre arbitre » réel ou prétendu, conditionnait ma réflexion, en l'entourant d'un doute quant au rôle du législateur et à sa faculté de dicter aux hommes et aux femmes une conduite morale, voire moraliste, dans leur façon de disposer de leur corps et d'en faire commerce.

En outre, mes réflexes de praticienne du droit m'indiquaient que l'applicabilité d'une loi serait pour le moins aléatoire, sûrement inégalitaire, presque impossible. J'ai dû accomplir un effort de pensée pour distinguer la puissance des idées reçues et arguments plus ou moins recevables (la prostitution est le plus vieux métier du monde, chacun doit pouvoir disposer librement de son corps et de sa sexualité), de l'esprit d'une loi qui prétend contraindre l'apathie résignée que nous inspire la question prostitutionnelle.

Il m'a fallu éloigner un mauvais débat qui n'est le fait que des « clients » et de rares prostitué-e-s « volontaires » ; repenser la prostitution non comme un choix - ce qu'elle n'est pas - mais comme un asservissement par la domination physique, morale et pécuniaire, une violence infligée à l'autre dans sa dignité.

Considérer enfin que la prostitution n'est pas une profession, ni une sexualité parmi d'autres. Ni une vocation, ni un modèle d'épanouissement que nous envisagerions, « pute » ou client, d'encourager et de transmettre à nos enfants.

Une fois admise l'idée que la loi n'éradiquera pas la prostitution parce que ce n'est pas son rôle, j'ai pu concevoir sereinement que la volonté du législateur n'est pas vaine pour autant. La loi n'a pas éradiqué le crime, qui est un aussi « vieux métier » que la prostitution. La loi abolit l'esclavage sans l'éradiquer, certes. Mais la loi permet aux hommes et aux femmes de dépasser ces prétendues lois de la nature dont on nous rebat les oreilles sans cesse : la France n'est pas un parc naturel où les animaux vivent en liberté. La France est un Etat de droit, régi par des lois humaines, policé par la loi pénale qui encadre, surveille et punit.

Il en va de la prostitution comme du reste : c'est parce que le législateur veut considérer le système prostitutionnel comme une forme d'esclavage que cela suffit à constituer une infraction.

Si la commercialisation de son corps peut apparaître comme le résultat d'un libre arbitre (ce qui reste à prouver), l'usage de la prostitution a peu de chance d'être considéré comme un droit. Il est plus probant d'assimiler le proxénétisme, l'achat de services sexuels et le « droit » de commettre des actes dégradants à une forme d'asservissement

Dès lors, la pénalisation du client prend tout son sens. Elle s'inscrit dans un dispositif reposant sur quatre piliers : le renforcement de la lutte contre le proxénétisme ; l'accompagnement social des personnes prostituées (parcours de sortie de la prostitution) ; la prévention autour des pratiques prostitutionnelles et du recours à la prostitution (éducation) et l'interdiction de l'achat d'actes et services sexuels (réduction de la demande, diminution de l'exploitation sexuelle et de la violence qu'elle constitue).

Sans surprise, la pénalisation du client fait le plus débat, poussant certains à l'outrance. Mais la logique du droit doit prévaloir. Dans cette logique, une question s'impose à la juriste que je suis. Aujourd'hui, le racolage (même passif) entre dans la catégorie des délits, au même titre que le vol, la conduite en état d'ivresse, le blanchiment d'argent ou, comme par ironie, l'atteinte sexuelle.

La proposition de loi établit que le client de services sexuels se rendra coupable d'une simple contravention, catégorie d'infractions les moins graves, passibles d'une simple amende au même titre que les infractions au code de la route.

En somme, il serait plus grave d'agüicher un passant que de payer pour disposer du corps d'une femme ayant commis ce délit ! En tant qu'avocate, je suis abasourdie par cette disposition. En tant que législateur, je ne peux m'y résoudre. C'est pourquoi, malgré les fortes résistances que je pressens au sein même de mon groupe, je déposerai un amendement qui proposera d'ajuster la pénalisation du client, afin de responsabiliser celui qui croit impunément que l'argent lui confère le droit de disposer du corps de l'autre, même si ce(tte) dernier(e) prétend y consentir.

Dans la mesure où l'interdiction d'achat d'acte sexuel sera désormais inscrite dans les atteintes à la personne humaine au livre Deuxième du Code pénal sur les crimes et délits contre les personnes (Art. 221-1 et suivants), je proposerai par cet amendement la création d'un délit de recours à la prostitution qui prendra en compte la gravité de l'acte et l'inscrira de façon cohérente dans l'échelle des peines de notre Code pénal.

Dans le cas où cette option ne serait pas retenue, je proposerai un amendement de repli, option mixte consistant à maintenir une contravention de 5^e classe et prévoyant que la récidive constitue un délit puni d'une peine de 6 mois d'emprisonnement et 3 750 € d'amende.

Dans les pays qui ont durci leur législation en la matière, les hommes ne se vantent pas publiquement de fréquenter les prostituées, même sous le coup de la polémique ou au prétexte fallacieux d'ouvrir des débats libertaires éculés.

Dans un département où la prostitution est banalisée par la proximité d'un pays ayant légalisé le système prostitutionnel, les enjeux transfrontaliers sont forts (1) et l'esprit la loi que nous voterons est plus qu'un réel progrès.

C'est une révolution irréversible. (1) L'Espagne, classée au 3^e rang mondial de l'offre de services de prostitution par le bureau des Nations unies, compte 300 000 prostituées dont 90 % d'origine étrangère. 39 % des hommes ont consommé de la prostitution. Sous couvert de crise, des mères de famille de plus en plus jeunes ont recours à la prostitution. L'université de Valence propose des cours de prostitution professionnelle et les journaux sérieux diffusent des annonces proposant des services sexuels. Le business du sexe génère 18 milliards d'euros dans un pays qui compte 26 % de chômeurs. 85 % de la clientèle du « méga bordel » de la Jonquera (Nord Catalogne) est française.

Sources : Colloque européen [La France, l'Europe et le système prostitutionnel](#) organisé par le Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes à l'Assemblée nationale ; Audition de Maria Torres, avocate espagnole, consultante internationale en droits humains et droit des femmes, membre de la coalition contre la traite des femmes.

8 - Ni « liberticide », ni « morale », la loi abolitionniste de la prostitution est politique - Christine Le Doare

Quelques intellectuels et artistes prétendent que la proposition de loi d'abolition de la prostitution serait « liberticide » et « morale ». Croient-ils vraiment qu'au 21^{ème} siècle, une proposition de loi relative à la prostitution pourrait être « liberticide » et « morale » alors que nous vivons dans un monde de violences de toutes sortes où les représentations sexistes, l'hypersexualisation des adolescentes, la pornographie et les industries du sexe inondent en permanence toute notre culture et nos marchés économiques ? Allons-donc ! Pourquoi ces accusations d'intention « morale » et « liberticide » dans le contexte de la prostitution, alors qu'il s'agit bel et bien d'un projet politique ?

- *Considérons la question du refus de la violence sexuelle* : Les prostituées sorties de la prostitution et qui peuvent enfin en parler librement, le disent clairement : pour se prostituer il faut mettre en œuvre une distanciation, dissociation avec son corps et ce processus entraîne de lourdes conséquences sur leur santé globale. Alors, « Liberticide », mais pour qui ? Selon vous, le droit d'abuser de la vulnérabilité des êtres acculés à la prostitution pour survivre, serait un droit

humain fondamental dont vous ne devriez pas être privé ? Non, les violences sexuelles sont inadmissibles et les combattre sans la moindre complaisance relève bien d'un engagement POLITIQUE.

- *Puis celle du refus de la marchandisation des corps et des vies humaines* : Le principe de non-patrimonialité des corps humains est un principe de droit fondamental. Certes, l'emprise du libéralisme sur nos vies est envahissante, mais pensez-vous vraiment qu'il faille remettre en question le droit au respect de l'intimité physique et sexuelle d'une personne, le droit à l'intégrité des êtres vivants ? « Liberticide », mais pour qui ? Qu'est-ce qui vous autoriserait, pour la plupart hommes blancs, riches et de pouvoir, à payer d'autres humains pour assouvir vos désirs sexuels ? Non, ce droit n'existe pas, le libéralisme et le patriarcat sont des systèmes d'oppression, il n'est pas « moral » mais bien POLITIQUE de leur opposer des principes de Droits Humains fondamentaux.

- *Celle également du refus de toute sexualité contrainte* : Promouvoir une sexualité libre et entre adultes consentants, une sexualité partagée sans contrainte d'aucune sorte, serait-ce « moral » ou « liberticide » ? Mais pour qui ? Liberticide envers ceux qui abuseraient du rapport de force, de violences physique et/ou psychologique ? Mais dans ce cas, vive la limitation des libertés et vive la morale ! Liberté à disposer de son corps, pas de celui des autres. La prostitution aurait toujours existé selon vous ? Admettons, et alors ? Les vols, viols, meurtres également ; sont-ils pour autant autorisés ou sont-ils réprimés ? Ce qui est vieux n'est pas nécessairement mieux ! La sexualité masculine doit être réhabilitée, c'est une sexualité humaine, les hommes ne sont pas des animaux perdus dans la jungle. Les femmes ont autant de pulsions sexuelles que les hommes, pour autant elles ne sautent pas sur tout ce qui bouge autour d'elles, question d'éducation et de respect de l'autre. Les hommes en sont tout autant capables, prétendre le contraire est insultant pour le genre masculin. Défendre de telles valeurs, n'est pas moral ni liberticide mais bien POLITIQUE.

- *Enfin, le refus des inégalités et de la domination masculine* : Vouloir vivre dans une société moderne d'égalité entre les femmes et les hommes, qui ne gomme pas les différences mais les place à égalité, repense la sexualité et rejette les privilèges archaïques de la domination masculine, serait « liberticide » et « moral » ? Mais pour qui ? Des hommes qui ne veulent pas lâcher prise, qui ne comprennent pas l'intérêt d'une société équilibrée ? Mais dans ce cas, tant pis pour eux, nous, féministes, femmes et hommes, qui avons compris l'intérêt d'un autre « vivre ensemble », continuerons ensemble d'avancer pour sortir des ténèbres de l'oppression des femmes et des enfants. Notre combat n'est ni moral, ni liberticide, il est éminemment POLITIQUE.

En conclusion, préférer un projet POLITIQUE de société, moderne, humaniste, féministe à des situations de « débrouille individuelle », dans leur immense majorité, contraintes et ayant des conséquences catastrophiques pour l'ensemble de la société, n'a rien ni de « moral » ni de « liberticide ». Bien au contraire, c'est responsable et courageux. C'est POLITIQUE. L'État ne peut continuer de fermer les yeux sur ces femmes, enfants et quelques hommes sacrifiés à ce qui n'est pas de la sexualité mais de la violence et du pouvoir. Ces personnes ont pour la plupart vécu des violences sexuelles avant même l'entrée en prostitution, elles sont le plus souvent pauvres, racisées, étrangères, et vous voudriez continuer de les voir exploitées ? L'état se doit de leur offrir d'autres alternatives et c'est justement ce que la loi d'abolition se propose de faire. La prostitution ne va pas disparaître du jour au lendemain, mais les personnes qui voudront en sortir bénéficieront d'aides. Les prostituées qui continueront, seront-elles, dépénalisées. Enfin, les programmes de prévention et d'éducation qui seront mis en œuvre, avec le temps, valoriseront une sexualité et les relations femmes-hommes où les rapports tarifés n'auront plus leur place. Ne rien faire, pire encore, légaliser, c'est nous proposer un projet de société mortifère, c'est nous condamner à une libération du proxénétisme comme en Allemagne, Hollande, Espagne, etc., avec 400 000 prostituéEs (contre 20 000 en France), une criminalité exponentielle, des meurtres de personnes prostituées

en grand nombre, car la prostitution nourrit une traite mafieuse que plus rien ne peut endiguer. Dans quelle société voulez-vous vivre ? Dans un monde où les histoires pour enfants mettent en scène des petites filles hypersexualisées rêvant de vivre dans le plus grand des lupanars du Redlight district de leur ville ? Sans nous ! Les abolitionnistes ont pour l'humanité, des projets POLITIQUES d'émancipation. Ce qui est immoral, c'est de justifier, quel que soit l'argument, **que** des personnes vulnérables puissent encore au 21^e siècle, être exploitées et subir la violence sexuelle de la prostitution, une forme d'esclavage qui n'a plus aucune raison d'être. Ils sont inquiets, aussi, je les invite à lire la proposition de loi ; très équilibrée, elle s'appuie sur 4 domaines d'actions, alors qu'ils choisissent de ne parler que de la « pénalisation » des clients prostitueurs :

9 - Prostitution : une barbarie à l'image de la société - Lutte Ouvrière - Marion AJAR

Le 27 novembre prochain, les députés devraient débattre d'une proposition de loi visant à combattre la prostitution en pénalisant les clients. Cette proposition de loi a le soutien d'une grande partie des associations d'aide aux prostituées et d'organisations féministes. Considérer le recours à la prostitution comme un délit serait un minimum car il est insupportable d'entendre encore, au XXI^e siècle, parler de la prostitution comme d'un mal nécessaire, voire d'une liberté. Mais une loi sera évidemment insuffisante pour résoudre ce problème.

Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement tente de lutter contre la prostitution et il n'est pas certain que cette loi ait plus d'efficacité que les précédentes. Ce qui permet à la prostitution de prospérer est la misère généralisée qui sévit dans le monde. Elle rend possibles l'existence de réseaux de traite d'êtres humains et l'esclavage sexuel qui s'ensuit. Fruit de la misère et des violences, la prostitution est l'un des symptômes d'une société malade qui rabaisse les femmes au rang d'objets et fait des relations sexuelles une source de profit.

90 % des personnes se prostituant dans la rue, presque exclusivement des femmes, sont étrangères et la plupart sont sous l'emprise de réseaux de traite et de proxénétisme qui usent de violences systématiques pour les contraindre. Ces dizaines de milliers de jeunes femmes ont commencé par être vendues ou kidnappées, puis abusées ou torturées pour être contraintes d'accepter leur sort. Après ce que les réseaux de traite appellent un « parcours de dressage », elles sont mises sur le trottoir, en situation irrégulière et enchaînées à l'espoir de se libérer en remboursant ce que leurs tortionnaires présentent comme leur dette. Ces réseaux, qui se sont renforcés d'abord dans les pays de l'Est dans les années 1990, orchestrent maintenant dans de nombreux pays la traite d'êtres humains.

Ainsi de nombreuses prostituées sont non seulement exposées aux maladies sexuellement transmissibles, aux violences quotidiennes, mais aussi à une grande pauvreté qui aggrave leur état de santé. La tuberculose, les maladies pulmonaires et dermatologiques, les problèmes dentaires, les addictions et les traumatismes psychologiques sont leur lot quotidien. Il faut y ajouter la vulnérabilité liée au manque de connaissance de la langue et des droits élémentaires. Enfin, la précarité liée à l'absence de titre de séjour est une arme dans les mains des proxénètes. Cette arme, l'État français pourrait facilement la leur ôter en régularisant ces jeunes femmes. Le premier obstacle auquel se heurte la lutte contre la prostitution est aussi le manque de moyens mis en œuvre par l'État. Les solutions d'hébergement sont insuffisantes pour celles qui veulent échapper à leur esclavage et les moyens financiers alloués aux organismes chargés d'apporter leur aide ne cessent de diminuer d'année en année.

Comme chaque fois que ce sujet est abordé, certains ne peuvent s'empêcher de pérorer sur la prétendue « liberté de se prostituer ». Cette fois, un magazine de droite, Causeur, mérite la palme de la bêtise réactionnaire et machiste. Il publie un Manifeste des 343 salauds s'élevant contre cette loi, en référence au manifeste de 1971 dans lequel 343 femmes proclamaient qu'elles avaient

avorté. Mais elles le faisaient alors pour défendre leur droit à disposer de leur corps, pas pour défendre celui de disposer du corps des autres. Ces 343 salauds, parmi lesquels on trouve Éric Zemmour, affirment que la loi voudrait leur « couper les couilles et délégitimer une certaine masculinité ». On voit bien à quel niveau ces gens-là placent la dignité humaine. Il y a un siècle, Auguste Bebel, militant socialiste et ardent défenseur de la cause des femmes, expliquait déjà que « le monde masculin a toujours considéré le recours à la prostitution comme un privilège naturel lui revenant de droit ». Les 343 salauds en sont toujours à vouloir s'affirmer par la possibilité de dominer des femmes, fût-ce en payant. Dans une société bourgeoise où tout se vend et tout s'achète, cela n'est malheureusement même pas étonnant.

Ce n'est qu'une raison de plus pour en finir avec cette société qui, sur ce point comme sur bien d'autres, n'est pas sortie de la barbarie.

10 - Nouvelle pétition contre la loi sur la prostitution - Agence Reuters

Une nouvelle pétition contre la proposition de loi socialiste visant à renforcer la lutte contre la prostitution a été lancée par le chanteur Antoine et signée par plusieurs dizaines de personnalités à deux semaines de l'examen du texte à l'Assemblée nationale. Cette proposition de loi, qui reprend une promesse de campagne de François Hollande, a déjà donné lieu fin octobre à une première pétition, intitulée "Touche pas à ma pute" signée par "les 343 salauds", dont Antoine, une initiative qui a suscité une forte polémique en France.

"Sans cautionner ni promouvoir la prostitution, nous refusons la pénalisation des gens qui se prostituent et de ceux qui ont recours à leurs services, et nous demandons l'ouverture d'un vrai débat sans a priori idéologique", écrit le chanteur dans sa pétition rendue publique cette semaine.

Florence Arthaud, Charles Aznavour, Maud Fontenoy, Alain Souchon, Mireille Darc, Chantal Goya, Raphaël, Thomas Dutronc, Catherine Deneuve ou encore Jack Lang figurent parmi les signataires du texte.

La proposition de loi portée par les députées socialistes Maud Olivier et Catherine Coutelle doit être examinée à l'Assemblée nationale le 27 novembre prochain. Le texte abroge le délit de racolage public et sanctionne d'une amende de 1.500 euros le recours à une prostituée. Il vise, selon le groupe socialiste, à améliorer les mesures de protection et de réinsertion en faveur des personnes prostituées en abrogeant le délit de racolage public et en leur facilitant l'accès à un titre de séjour, à un soutien financier et à un logement.

Ce n'est pas la première fois que la proposition de loi est prise pour cible. Fin octobre, le chanteur Antoine, l'humoriste Nicolas Bedos, le journaliste Eric Zemmour ou encore l'avocat Richard Malka entre autres avaient signé un appel "touche pas à ma pute" dans les colonnes du magazine Causeur.

La pétition, intitulée "manifeste des 343 salauds", en référence au manifeste publié par le Nouvel Observateur en 1971 par 343 femmes ayant avorté et réclamant le droit à l'avortement, a suscité l'indignation des associations féministes et de la ministre des droits des Femmes, Najat Vallaud-Belkacem.

En France où, selon un rapport rédigé par Maud Olivier, environ 20.000 personnes se prostituent, dont 85% de femmes, la pénalisation des clients ne fait pas l'unanimité.

Certaines organisations de prostituées défendent la liberté de disposer de son corps et des associations, comme Act up ou Médecins du monde, jugent que la pénalisation aggraverait la situation des prostituées de rue. Selon un sondage TNS Sofres publié fin octobre, seuls 22% des Français sont favorables à l'instauration d'une amende. Le stage de sensibilisation, une piste également prévue par le texte, obtient lui 38% d'opinions positives, devant la campagne de sensibilisation dans la presse (31 %). Plusieurs pays pénalisent le recours à la prostitution comme l'Islande, la Norvège et la Suède. D'autres, comme la Grande-Bretagne ou la Finlande, pénalisent les clients de prostituées victimes d'exploitation.

11 - En réaction à la nouvelle pétition contre une loi d'abolition - Communiqué de presse de Maud Olivier

« Je m'étonne que les signataires de cette pétition initiée par Antoine n'aient manifestement pas lu la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel. Au contraire de l'affirmation de la phrase, *« nous refusons la pénalisation des gens qui se prostituent »*, les personnes prostituées se verront dépénalisées puisqu'il est prévu l'abrogation du délit de racolage ! Je n'ose croire qu'il s'agit d'une manipulation de la part de son auteur.

Bien sûr il est beaucoup moins sexy et glamour de parler de violences, de victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle d'êtres humains, femmes et enfants, que de se revendiquer adeptes de liberté sexuelle même si en l'occurrence on ne parle que de la liberté des hommes (99% des clients de la prostitution sont des hommes). Comment trouver glamour les 10 ou 15 pénétrations par jour d'hommes qu'on ne connaît pas, subies par les personnes prostituées, contraintes par des raisons évidemment économiques, avec des conséquences dramatiques sur leur santé?

Entre les fantasmes de certains et la réalité que vivent 90% des personnes prostituées victimes du proxénétisme et de la traite, il y a le monde de la violence et l'argent de la traite géré par les réseaux internationaux du crime organisé. Et comment faire semblant d'ignorer que c'est l'argent des clients qui alimente les proxénètes?

Alors assez d'hypocrisie, soyez sérieux et responsables : la proposition de loi prévoit la création d'un fonds pour l'accompagnement de sortie de prostitution pour celles et ceux qui le souhaitent (dispositif largement développé dans la proposition de loi). La ministre des Droits des femmes, Madame Najat Vallaud Belkacem, a annoncé que l'Etat abonderait ce fonds de 10 à 20 millions d'euros par an. Je suggère que chacun des signataires de la pétition, qui se disent : *« d'accord pour que le gouvernement lutte contre tout ce qui est prostitution contrainte »* verse leur contribution pour abonder ce fonds apportant ainsi un véritable soutien aux victimes de la prostitution, bien au-delà des mots et de la compassion. »

Maud Olivier, rapporteure de la proposition de loi contre le système prostitutionnel

12 - Prostitution: les députés renforcent les droits des victimes - Le Nouvel Obs

Les députés ont renforcé les droits des victimes lors de l'examen de la proposition de loi contre la prostitution en commission mardi, selon une source parlementaire. Les parlementaires n'ont cependant pas touché à la pénalisation controversée du client qui pourrait cependant être amendée lors de l'examen du texte en séance fin novembre, selon cette même source.

La proposition de loi déposée par les députés socialistes a été adoptée mardi à une large majorité par la commission spéciale chargée d'examiner la proposition, seul le représentant écologiste Sergio Coronado votant contre.

Cette proposition de loi, qui sera débattue en séance le 27 ou/et le 29 novembre, prévoit une contravention de 1.500 euros pour sanctionner le client, un "stage de sensibilisation" comme "alternative aux poursuites", ainsi que la suppression du délit de racolage public.

La commission a adopté plusieurs amendements pour mieux protéger les victimes de proxénétisme en leur offrant la possibilité de témoigner sans que leur identité apparaisse dans la procédure ou en faisant usage d'une identité d'emprunt.

Les députés ont aussi précisé "le parcours de sortie" de la prostitution (diverses mesures d'accompagnement social et professionnel) qui sera proposé aux victimes qui en font la demande auprès d'une association agréée. Pour les personnes étrangères engagées dans ce parcours, une autorisation provisoire de séjour d'une durée de six mois pourra être éventuellement renouvelée.

Selon un autre amendement, la suppression du délit de racolage public rentrerait en vigueur dès la promulgation de la loi et non pas six mois après.

Lors du débat en commission, de nombreux députés ont rappelé qu'avec ce texte, il s'agissait

"avant tout de lutter contre les réseaux de traite, notamment sur internet et d'aider les prostituées à sortir de la prostitution". L'objectif n'est pas de faire "la chasse au client" mais de permettre d'éviter l'entrée dans la prostitution et d'en favoriser la sortie.

13 - Prostitution : les "clients" tremblent pour leurs petits privilèges - Claudine Legardinier

La pénalisation du prostitueur est inscrite dans une logique progressiste : celle qui exige d'en finir avec les violences et d'avancer vers l'égalité entre les femmes et les hommes. N'en déplaise à tous les nostalgiques d'une France d'un autre âge excitée par le frisson sulfureux des bordels et de la fille au trottoir.

400 pages détaillées, un projet politique cohérent, un courage certain. Le rapport [L'exigence de responsabilité, en finir avec le mythe du plus vieux métier du monde](#) constitue une avancée que nous saluons. Malheureusement, qu'en retiennent les médias et la rive gauche ? La pénalisation des "clients", ceux qu'il est plus juste d'appeler les prostitueurs pour leur rendre une visibilité qu'ils ont pris soin de fuir pendant des siècles, jugeant plus commode de voir reporter la "faute" sur celles qu'ils exploitaient. Un comédien riche et célèbre profite de sa notoriété pour défendre ce qu'il considère apparemment comme un droit de l'homme fondamental : le droit d'aller aux putes. On a les combats que l'on peut.

Les violences subies par les prostituées, la peur au ventre, le valium pour y aller, la traite des femmes et des gamines sur qui pèse la survie des familles, qu'importe. On brandit ces étendards que sont "la liberté individuelle" (la liberté de qui ?), on passe un peu de cirage aux "femmes remarquables" que sont les prostituées. Sur ce point, nous sommes d'accord, étant donné ce que proxos et "clients" leur font subir. Car les prostitueurs sont les premiers agresseurs des personnes prostituées qui vivent dans la crainte permanente de tomber sur un cinglé. Violences, menace de violences, mépris, humiliations, arnaques... C'est donc ce droit là qu'il faudrait défendre ?

Ce que ces messieurs exigent - quitte à le faire au nom du féminisme ! -, c'est le droit de passer leurs caprices sur le corps d'une femme, d'en faire un territoire de défoulement, de continuer à faire leur choix dans un immense magasin de jouets. Ce qu'ils revendiquent, c'est une institution qui remet les femmes à leur place : au lit, pour leur bon plaisir. Et sans compte à rendre.

Tous les arguments sont bons : misère sexuelle, solitude (ce que réfutent les enquêtes qui montrent que le client est majoritairement un homme lambda, marié et père de famille), clandestinité (désormais surtout due au recours à Internet et au téléphone portable), risques sanitaires. Les pro prostitution, qui ont appuyé leur lobbying sur la lutte contre le sida, ont surtout travaillé à banaliser le concept de "travail du sexe", dont on voit le résultat en Europe : une explosion des bordels industriels à haut débit où des centaines de femmes (de préférence étrangères) sont livrées en pâture aux appétits sexuels prétendument incontrôlables des hommes.

Il est temps de sortir de la complaisance. Une complaisance qui n'est pas sans rappeler celle qui, il y a peu, entourait encore d'une curieuse indulgence les chauffards. Comme les accidents de la route, tenus jadis pour une fatalité, sont devenus la violence routière, la prostitution est en train de se muer en « violence prostitutionnelle ». Comme le mauvais conducteur a désormais à répondre de son comportement, le client prostitueur, qui nourrit un immense marché aux femmes, est aujourd'hui placé en face de ses responsabilités.

Ce pas en avant est décisif pour nous qui travaillons à faire reculer toutes les violences contre les femmes. Violences qui tiennent ensemble : car s'il faut sauver le droit du prostitueur, il convient en toute logique de dépénaliser le violeur, mu lui aussi par des pulsions irrépessibles. Personne ne songerait à le faire, nous l'espérons. En réalité, le séculaire droit sexuel masculin a du plomb dans l'aile. Après la remise en cause du droit de cuissage (droit obtenu par le pouvoir), du viol (droit obtenu par la force), vient en toute logique la prostitution (droit conféré par l'argent).

La pénalisation du prostitueur constitue un élément parmi d'autres d'une politique cohérente

destinée à faire reculer l'une des plus vieilles exploitations du monde. Vingt neuf autres mesures, dont personne ne dit mot, sont préconisées par ce rapport très riche qui mise sur la tombée en désuétude de la loi LSI sur le racolage : mesures sociales, pédagogiques, lutte contre le sexisme, papiers pour les prostituées étrangères, etc.

La pénalisation du prostitueur, qui n'en est qu'un maillon, est inscrite dans une logique progressiste : celle qui exige d'en finir avec les violences et d'avancer vers l'égalité entre les femmes et les hommes. N'en déplaise à tous les nostalgiques d'une France d'un autre âge excitée par le frisson sulfureux des bordels et de la fille au trottoir.

14 - Un mal qui ronge la société - Jennifer Lempert - militante féministe

De mauvais spasmes agitent le débat qui s'ouvre sur la prostitution. Ils mettent en lumière un mal qui ronge le corps social. Son remède se trouve dans une entreprise de dévoilement. Elle est suscitée par le dépôt de la proposition de loi renforçant la protection des personnes prostituées et la lutte contre le système prostitutionnel. Elle donnera à voir l'ampleur de la plaie dont se nourrit la fièvre.

Il était temps qu'un échange sans concession se tienne sur le sujet : un ménage en grand remettra les choses en place et démontrera les schémas mortifères. Les défenseurs du "droit à la prostitution" doivent ainsi se rendre compte du parti qu'ils ont choisi. La puissance de la machinerie du système qu'ils cautionnent est huilée aux idéologies, aux raccourcis faciles et aux préjugés. C'est un vrai système d'armes. Le défendre n'est pas neutre.

Aucun courant mainstream parlant de liberté sans en reconnaître les grandeurs ni les radicales exigences et conditions d'exercice n'en masquera le coût. La nécessité d'éclairer ceux qui se pensent prêts à assumer cette position et de navrants manifestes s'impose : ce n'est pas vous qui êtes subversifs, messieurs !

Votre politiquement incorrect n'est qu'une resucée de représentations anciennes appartenant à un passé ranci. La subversion est du côté des féministes abolitionnistes. Elles s'attaquent aux vieux systèmes persécuteurs dont la violence est niée par ceux qui refusent de s'exposer à la penser. Mais les abolitionnistes sont brocardées comme défenderesses des bonnes mœurs. On laisse entendre qu'elles tremperaient dans le bain ennuyeux d'un moralisme qu'on imagine inquisiteur.

Nos choix moraux demeurant quand même une question un peu personnelle, on n'aime pas trop en général que des tiers viennent s'en mêler. L'intrusion est vite dénoncée. La figure de l'abolitionniste moralisatrice n'est pas sexy. On a vite fait de se placer loin de ce ferment de sinistrose. Quel délice en revanche de se faire le mol ou vigoureux défenseur de la "petite vertu", de l'idéologie des "filles de joie" et des "bordels", des "lupanars" et

des "maisons de passes". C'est un bon moyen de se parer par effet miroir des voiles troubles de la licence érotique. On se place du côté de la transgression. On pense rejoindre le camp du plaisir contre des militantes que l'on se représente sous les traits peu aguichants de vieilles filles puritaines.

Repoussoir, les féministes ? : Comme d'ailleurs il est troublant de se rendre compte, Ô hasard, que la caricature que l'on fait de ces abolitionnistes se superpose presque exactement au repoussoir traditionnel que serait LA féministe, créature desséchée, déprimante virago que toute sève a déserté. Il y a bien une raison à cette identité de représentation : c'est que l'abolitionnisme est effectivement LE combat féministe par excellence, une lutte politique qui a pour objet de démanteler l'un des pans les plus sordides du système patriarcal, le système prostitutionnel.

Ce système achève de faire du corps de la femme une marchandise. Pour dissimuler son œuvre de destruction, il pose un principe délirant. Les expériences sexuelles répétées en l'absence de partage et de désir réciproque, placées sous l'égide d'un contrat tacite ou non, ne seraient pas la réalisation d'un projet d'appropriation par la destruction de la psyché des femmes et l'avilissement

de leur corps. Non, ce serait... autre chose - on se demande quoi. La prostitution brise les femmes - les témoignages des survivantes en attestent ainsi que le travail du Mouvement du Nid ou de la Fondation Scelles.

Lorsque l'on est en mille morceaux, parfois marquée par un passé tout cassé, on oppose peu de résistance aux stratégies de domination - on ne peut pas. Ce que je casse, je le possède assez sûrement. Les femmes victimes de la prostitution sont des exutoires qui servent de message aux autres et leur calvaire renvoie à un projet de société organisé autour de la soumission absolue de la femme - de sa négation. Des idéologies pareilles, on les retrouve chez les Frères musulmans. Et j'aimerais bien que l'on m'explique que ces derniers n'ont pas un projet politique pour les sociétés humaines.